

Liberté Égalité Fraternité



CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Égalité Fraternité AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES







Discours de politique générale du Premier Ministre du 15 juillet 2020

D'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables (...). Les élus, les forces vives et les citoyens seront les acteurs de ces contrats territoriaux, dont l'Etat sera partenaire et financeur.







Les enjeux du contrat de relance et de transition écologique Pour tous les territoires, ruraux, urbains et ultra marins

Associer à court terme tous les territoires au plan de relance collectivités territoriales, acteurs socioéconomiques, associations, habitants

Favoriser les investissements publics et privés qui relancent rapidement l'activité dans les territoires

Accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans leur projet de territoire

Que leur dynamique de transition soit bien avancée ou émergente

Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires







Une ambition pour le territoire, développement économique, transition écologique, cohésion territoriale

La transition écologique et la cohésion territoriale, axes transversaux du CRTE

- (1) Traduire une ambition de transition écologique et de cohésion territoriale
 - (2) Contribuer aux engagements nationaux
 - (3) Ne pas nuire à l'environnement

Partir des priorités des territoires

Favoriser une approche transversale et différenciée des politiques publiques sur les territoires Encourager la coopération interterritoriale Mobiliser les acteurs socioéconomiques, citoyens, associations autour du projet de territoire

Enrichir le projet territorial

Les crises écologique et sanitaire, et leurs conséquences économiques et sociales induisent des recompositions profondes.







Le CRTE, un nouveau cadre contractuel déployé par l'ANCT avec l'appui du CGDD

Simplifier le paysage de la politique contractuelle de l'Etat avec deux niveaux : CPER et CRTE

Favoriser la convergence des dispositifs de contractualisation territoriale

- les CRTE prennent la suite des contrats de ruralité qui s'achèvent fin 2020
- Les CTE existants ou en cours d'élaboration deviennent le socle des CRTE
- Intégration immédiate ou progressive des autres contrats et programmes existants ou à venir sur le territoire, qui deviennent les différents volets du CRTE

Simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs

- Une ingénierie mobilisable pour les territoires les plus fragiles
- Une logique de guichet unique auprès des porteurs de projets publics et privés







Le CRTE, les grandes étapes

1 - Le périmètre

A identifier par les Préfets en concertation avec les élus locaux d'ici au 15 janvier 2021

2 -L'élaboration du socle en six mois

- Identifier les actions à financer dès 2021 dans le cadre du plan de relance
- Mobiliser des partenaires autour du projet de territoire à faire ou à actualiser
 - Recenser les contrats et programmes existants
 - Mobiliser des ressources d'ingénierie

3 - La signature du CRTE d'ici au 30 juin 2021

- Le projet de territoire (ambition, grandes orientations, plan d'actions)
- Un protocole financier annuel qui identifie les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux à la mise en œuvre de ces actions.

4 - L'amélioration continue

Le projet de territoire et les axes d'intervention du contrat s'enrichissent continuellement (nouvelles priorités, intégration d'autres contrats, nouvelles actions...)







Zoom sur les ressources d'accompagnement

L'accompagnement sur mesure de l'ANCT

- Production de données, d'analyses et de cartographies https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/
- · Lots géographiques d'ingénierie d'appui aux projets des marchés nationaux

La possibilité de cofinancer des postes de chef de projet CRTE dans le cadre du volet territorial du CPER

(pour les territoires les moins bien dotés en ingénierie)

Une foire aux questions

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE

Mise à disposition prochaine d'une plateforme numérique dédiée

- Des ressources documentaires et méthodologiques
 - Fonctionnalités collaboratives
 - Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre







Zoom sur la grille de lecture de la contribution à la transition écologique

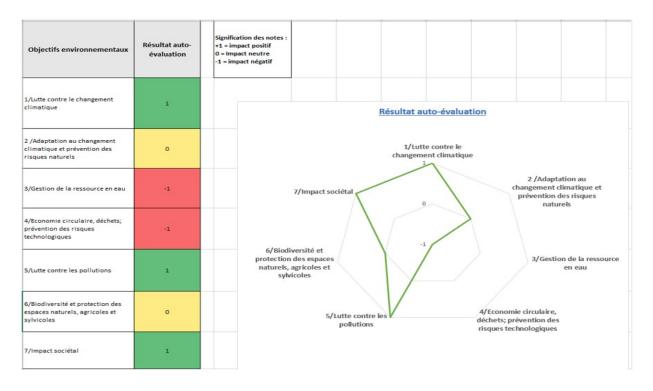
Direction / Service







La grille de lecture de la contribution à la transition écologique



Direction / Service